

Département <b>Meurthe et Moselle</b>
Arrondissement <b>NANCY</b>
Canton <b>SEICHAMPS</b>

**COMMUNE de SEICHAMPS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 29 juin 2009

**NOMBRE**

de conseillers en exercice

29

de présents

de votants

**L'an deux mil neuf, le lundi vingt neuf juin**, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

**Etaient présents** : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHÉ, BRZAKOVIC, INGRET, GARCIA, EGLOFFE, SCHNEIDER, BOICHÉ, KLOUTZ, GRANJON, LECOMTE, GUILLAUME

Mmes GLESS, TREIBER, REVOL, DIONNET, LANUEL, LEMINEUR  
FABBRI, WOLFARTH, PANIS, KRIER

**Etait absent** : M. KEINERKNECHT

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à**  
:

Mme MAISTRE à Mme KRIER  
Mme MEON à M. SCHNEIDER  
M. CLERC à M. CHANUT  
Mme AGOSTINI à Mme GLESS  
Mme DIART à M. CHARPENTIER

A l'unanimité, Monsieur SCHNEIDER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Boris BRZAKOVIC**

**OBJET**

**TARIFS D'UTILISATION DU  
CENTRE SOCIOCULTUREL  
DE SEICHAMPS**

**N° 39/2009**

*Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 22 juin 2009 et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 1<sup>er</sup> juillet 2009.*

**Le Maire,  
Henri CHANUT**

Par délibération n° 05/2005 en date du 7 février 2005, le Conseil Municipal avait fixé les différents tarifs d'utilisation du Centre Socioculturel. Il convient aujourd'hui de revaloriser ces tarifs.

Après avis de la commission Promotion de la Ville, Animation, Culture réunie le 28 mai 2009, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer à toute location intervenant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, les tarifs suivants :

**A – TARIFS**

<u>1- Tarifs de Locations du centre socioculturel</u>	Tarifs au 7/02/2005	Tarifs proposés
<b><u>Salle polyvalente + hall d'accueil - 1+3</u></b>		
Location	945,00 €	1 021,00 €
nettoyage	119,00 €	129,00 €
<b><u>Salle polyvalente + hall d'accueil et cuisine- 1+3+4</u></b>		
Location	1 145,00 €	1 237,00 €
nettoyage	179,00 €	194,00 €
<b><u>Salle polyvalente + hall d'accueil et cuisine - Salle de restauration 1+3+4+5</u></b>		
Location	1 145,00 €	1 237,00 €
nettoyage	179,00 €	194,00 €
<b><u>Salle polyvalente + salle de réunion + hall d'accueil - 1+2+3</u></b>		
Location	1 334,00 €	1 441,00 €
nettoyage	119,00 €	129,00 €
<b><u>Salle de réunion + hall d'accueil - 2+3</u></b>		
Location	378,00 €	409,00 €
nettoyage	119,00 €	129,00 €
<b><u>Salle de réunion + hall d'accueil et cuisine - 2+3+4</u></b>		
Location	609,00 €	658,00 €
nettoyage	119,00 €	129,00 €
<b><u>Cuisine + salle de restauration - 4+5</u></b>		
Location	473,00 €	511,00 €
nettoyage	60,00 €	65,00 €
<b><u>Cuisine + salle de restauration + hall d'accueil - 4+5+3</u></b>		
Location	473,00 €	511,00 €
nettoyage	60,00 €	65,00 €
<b><u>Salle de réunion + cuisine + salle de restauration + hall d'accueil - 2+3+4+5</u></b>		
Location	672,00 €	726,00 €
nettoyage	179,00 €	194,00 €
<b><u>Hall d'accueil - 3 (vente professionnel)</u></b>		
Location	189,00 €	205,00 €
nettoyage	60,00 €	65,00 €
<b><u>Hall d'accueil - 3 (vente artisan non patenté)</u></b>		
Location	95,00 €	103,00 €
nettoyage	60,00 €	65,00 €
<b><u>Salle polyvalente + salle de réunion + hall d'accueil + cuisine - 1+2+3+4</u></b>		
Location	1428,00 €	1 543,00 €
nettoyage	164,00 €	178,00 €
<b><u>Salle polyvalente + salle de réunion + hall d'accueil + cuisine + salle de restauration – 1+2+3+4+5</u></b>		
Location	1 523,00 €	1 645,00 €
nettoyage	179,00 €	194,00 €
<b><u>2- Tarifs Horaires Services Techniques</u></b>		
- Tarif Horaire d'un Technicien		25,00 €
- Tarif Horaire d'un Régisseur		34,00 €
(1) Toute prestation du régisseur sera facturée au tarif en vigueur. Pour le technicien, seules seront facturées les interventions effectuées en dehors des heures habituelles de service.		
(2) Pour les associations locales, quel que soit le cas de figure, ne seront facturées que les prestations effectuées par le technicien et ou le régisseur en dehors des heures habituelles de service.		
<b><u>3 – Frais d'enlèvement des déchets</u></b>		
<b>Cette redevance s'appliquera à toute mise à disposition s'accompagnant d'un buffet ou d'un repas</b>		22,00 €

## **B - MODALITES D'APPLICATION**

### **1 - UTILISATEURS SEICHANAIS**

ASSOCIATIONS et ASSIMILES

**Les Associations locales bénéficieront d'un prêt gratuit une fois par an des locaux (1).**

En cas de demandes supplémentaires, elles bénéficieront d'un tarif préférentiel représentant 50% des tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal.

A titre exceptionnel et dans le cadre d'animations au profit des seichanais ou de spectacles et de challenges relevant de leur activité les locaux seront mis à disposition gratuitement.

**(1) Sous réserve de ne pas avoir déjà bénéficié de celui de la Maison de l'Amitié.**

PARTICULIERS	50 % du tarif
COMITE D'ENTREPRISES et ENTREPRISES	70 % du Tarif

### **2 - AUTRES UTILISATEURS**

ASSOCIATIONS NON SEICHANAISES	80 % du tarif
PARTICULIERS	100 %
COMITE d'ENTREPRISES	100 %
AUTRES	100 %

### **3 - FRAIS de NETTOYAGE :**

Ils seront facturés selon le tarif en vigueur.

Pour les associations locales pour toute mise à disposition gratuite les frais de nettoyage ne seront pas perçus.

### **4- AVANCE sur LOCATION :**

Une avance correspondant à 50% du montant de la location sera versée lors de la signature du contrat.

### **5- DISPOSITION PARTICULIERE POUR LOCATION SUR PLUSIEURS JOURS CONSECUTIFS**

La location en semaine (lundi au vendredi) des salles polyvalentes (1 et/ou2) pour des manifestations couplées sur deux jours fera l'objet d'une **réduction de 20 %**. Les frais de nettoyage ainsi que les heures de présence du régisseur ne pourront bénéficier de cette réduction.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,  
**Henri CHANUT**